

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 58 (1966)
Heft: 7

Nachruf: Au revoir Michel Rösch
Autor: J.M.

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 10.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REVUE SYNDICALE SUISSE

ORGANE MENSUEL DE L'UNION SYNDICALE SUISSE

Supplément trimestriel: «TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE»

58^e année

Juillet/Août

N^o 7/8

Au revoir Michel Rösch



A l'âge de 75 ans est décédé à Zurich un militant fort discret et efficace. Michel Rösch était venu de son Wurtemberg natal dans notre pays pour y pratiquer son métier de menuisier. Dès son entrée, en 1911, il se dévoua à tous les échelons de la hiérarchie syndicale fort sympathique de la FOBB. Simple dizenier d'abord, il fut membre du comité ensuite, puis successivement secrétaire, caissier et même président de section.

Son dévouement, son zèle et ses compétences lui permirent d'accéder en avril 1928 à l'importante fonction de caissier permanent et administrateur de la grande section des ouvriers sur bois de Zurich.

En 1944, à Bienne, le congrès de la FOBB l'élit président central de la fédération, en remplacement du professeur Max Weber appelé à la direction de l'Union suisse des coopératives de consommation à Bâle.

Michel Rösch voua toutes ses forces au mouvement syndical. Il représenta la FOBB au Comité de l'Union syndicale suisse et au Conseil d'administration de Coop-Vie à Bâle. Il déploya également une activité fructueuse dans les sociétés coopératives de menuiserie et du logement, à Zurich, dont il assuma également la présidence.

Lorsqu'il atteignit la limite d'âge fatidique, Gallus Berger prit la relève à la tête de la grande Fédération des ouvriers sur bois et du bâtiment.

Mais, comme bien d'autres, Michel Rösch avait le syndicalisme dans le sang. Il continua à s'intéresser et à se dévouer pour le développement de nos organisations et de leurs initiatives.

Au cours de cette longue carrière de militant syndical, bien des difficultés et même d'après conflits survinrent avec le partenaire social, spécialement dans les périodes où la convention collective nationale du bâtiment arrivait à son terme.

Michel Rösch, après ses prédécesseurs immédiats, eut le mérite de savoir résister aux tentations bagarreuses et d'apprécier la valeur de la convention collective de travail, instrument le meilleur parce que le plus souple, pour régler les rapports entre associations et les conditions de travail des ouvriers.

Dans les moments les plus difficiles, il s'efforça – comme ses successeurs continuent à le faire avec constance – à rechercher des solutions acceptables et y réussit le plus souvent. C'est là sans aucun doute un mérite tout particulier quand on sait qu'une sorte de tradition, dans les métiers du bâtiment tout spécialement, condamnait naguère fort souvent les partenaires contractuels à recourir à l'épreuve de force onéreuse, comme c'est encore et toujours le cas dans les conflits sociaux chez nos grands voisins.

On pourrait se demander si la Société suisse des entrepreneurs est digne d'avoir des partenaires ouvriers aussi éclairés quand on voit ses chefs responsables temporiser pour des mesquines raisons matérielles au moment du renouvellement de la convention nationale du bâtiment. Cette convention constitue pourtant la meilleure sauvegarde de la paix sociale dans des professions éminemment utiles et constructives, de plus en plus délaissées par la jeunesse du pays, sollicitée par d'autres activités économiques plus rentables et moins pénibles, moins sujettes aussi aux caprices du temps.

Mais il est fort probable que le bon exemple de Michel Rösch et de ses émules de la FOBB finira pas inspirer aussi les entrepreneurs!

Nous conserverons le meilleur souvenir d'un militant dont le dévouement et l'abnégation étaient encore parés de la plus grande modestie.

J. M.